

AFFAIRE N° 2

EMPRUNT pour les travaux d'adduction d'eau dans les écarts suivants:
LA BRETAGNE - DOMENJOD - le BOIS de NEELLES - MONTGAILLARD - ST FRANCOIS

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je vous rappelle les précédentes délibérations relatives au très grave problème de l'adduction d'eau dans les écarts.

La solution de ce problème nous a préoccupé dès notre élection et depuis nous avons recherché d'une part à fixer l'objet et le montant des travaux, d'autre part les moyens de financement.

Je rappelle que la Commune a obtenu une subvention FIDOM de 26.400.000 F. L'obtention de cette subvention nous a orientés vers la solution que nous vous proposons.

Une première étude, complète, avait été il y a quelques années faite par la S.E.C.M.O et s'élevait à 160.000.000 de F CFA. Elle est restée à l'état de projet.

Nous avons repris la question et réduit le projet, trop important, trop vaste et hors des limites de nos possibilités financières.

Une nouvelle étude, pour une adduction d'eau non traitée a été confiée à l'E.E.R. qui m'a fait parvenir la note suivante:

Les travaux d'aménagement des distributions d'eau des écarts de Saint-Denis dont l'estimation globale se monte à 65.715.000 F ont été établis d'une façon estimative et sommaire et comprennent la réalisation partielle des travaux prévus aux projets dressés par la S.E.C.M.O en 1954 et dont le programme global se traduisait à l'époque par une dépense de l'ordre de 160 millions de F qui devrait dépasser 200.000.000 de F CFA actuels.

Il a également été tenu compte dans l'estimation établie le 13 Mai 1960 des travaux de première urgence d'un montant de 4.675.000 F dont la réalisation s'impose pour pouvoir continuer à assurer une exploitation normale dans l'état actuel des distributions, montant qui devra être inscrit au budget de 1961.

La totalité des estimations d'environ 56 millions permettraient d'améliorer les distributions dans les écarts; les travaux prévus en urgence II et III réalisant la distribution sous pressions, par l'intermédiaire de réservoirs devraient permettre de réaliser des économies d'eau et une meilleure répartition des ressources des captages qui pour certains écarts se révèlent actuellement insuffisantes pendant la période d'étiage.

Il faut tenir compte toutefois que ces estimations ont été faites d'une façon très sommaire et leur réalisation devrait donner lieu à une étude approfondie pour chaque cas particulier. Les montants des projets ont été inspirés par les études de la S.E.C.M.O et sont certainement sujets depuis Mai 1960 à des variations de prix que seule cette étude approfondie peut déterminer.

Le Maître de l'ouvrage serait la Commune qui pourrait demander aux Ponts & Chaussées ou à la S.E.C.M.O. d'être le Maître de l'oeuvre et de rédiger en particulier le dossier d'adjudication.

Le Bureau d'Etudes de E.E.R. ne pourrait se charger des études définitives qu'à condition d'obtenir l'accord du Président du Groupement de Travail: M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées.

Les études définitives pourraient être confiées à la S.E.C.M.O. et à l'E.E.R. soit à l'une de ces sociétés, soit à, toutes les deux.

Comme délais il faudrait prévoir:

- Etudes: 3 à 6 mois
- Réalisations: 1 à 2 ans.

Ce ne peut être que vers fin 1961 ou début 1962 que ces travaux extrêmement importants et nécessaires pourront être terminés.

Il importe que dès aujourd'hui vous autorisiez le Maire à signer aux conditions et clauses habituelles:

- a) un emprunt de 5 millions, représentant les travaux de première urgence compris dans le devis général, travaux à exécuter en priorité absolue dans le plus court délai,
- b) un emprunt d'une somme complémentaire de 35 millions de francs à dégager au fur et à mesure des travaux;
- c) à vous engager à assurer le remboursement des prêts sur les exercices 1962 et suivants.

La somme totale de 40.000.000, ainsi empruntée permettrait donc de réaliser l'adduction d'eau dans les écarts suivants:

La Bretagne - Denezjed, affectation totale de la subvention, soit....	26.400.000.-
et prêt de la Caisse Centrale de Coopération Économique à concurrence de	6.000.000.-
Bois de Nefles, prêt de la C.C.C.E.	12.000.000.-
Montgaillard, prêt de la C.C.C.E.	6.000.000.-
Saint-François, prêt de la C.C.C.E.	16.000.000.-

Je mets aux voix l'adoption du rapport qui est présenté.

Adopté à l'unanimité.